

Département
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 43

EFFECTIF LEGAL : 43

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 27.09.2022
Convocation faite
Le 13.09.2022

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 19 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le lundi dix-neuf septembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX (à partir du point n°2022-09-156), Mathieu SONNET, André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF (à partir du point n°2022-09-156), M^{me} Jennifer PECHEUX, MM. Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M^{me} Evelynne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M^{me} Laure BARBE, M. Jacky DEVIN, M^{me} Laëtitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Délibération
N°2022-09-164

Acquisition du site
Electrolux à REVIN
(annexes)

Absents excusés : M. Pascal GILLAUX (jusqu'à l'approbation des comptes-rendus du 16 juin et du 26 juillet 2022), M^{me} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Claude WALLENDORFF (jusqu'à l'approbation des comptes-rendus du 16 juin et du 26 juillet 2022), M^{mes} Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), Brigitte DUMON (pouvoir à M. Jean GUION).

M. Richard CHRISMENT, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération n°2021-03-051 du 23 mars 2021, validant l'acquisition du bâtiment d'expédition d'Électrolux (500 000 €) afin d'y installer ACDL, l'acquisition de la parcelle AK 321 destinée à servir d'entrée au site CIBOX (26 030 €) et de la rue Jean-Jacques ROUSSEAU (1€) pour un total de 526 031 €,

Considérant que plusieurs prospects (BEROUDIAUX, FRAMATOME, Lunettes pour Tous ...) se sont montrés intéressés par le reste du site Electrolux sans que nous puissions donner une suite favorable à leur volonté d'implantation faute, soit de maîtrise foncière, soit de maîtrise du délai de dépollution,

Vu la négociation avec Électrolux avec le soutien de l'État, pour l'acquisition du reste du site,

Vu l'inventaire joint estimant l'ensemble des propriétés de SAI à Revin à 3 256 691 €,

Considérant l'acte de l'acquisition mentionnée ci-dessus pour 526 031 € (partie 1), le reste des biens étant donc estimé à 2 730 660 € en l'état de la pollution (partie 2),

Considérant l'accord d'Electrolux pour céder à la Communauté la partie 2 pour 973 969 € au lieu des 2 730 630 € lui incombant la charge de procéder à la dépollution via une procédure de tiers demandeur,

Considérant le choix par Electrolux de confier à la société ORTEC la réalisation des travaux de dépollution pour un coût estimé à 418 994,70 €,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** le Président à signer l'acquisition du site au prix de 973 969 €,
- **autorise** le Président à lancer la procédure de tiers demandeur pour la prise en charge des travaux de dépollution,
- **autorise** le Président à lancer les études préparatoires à la phase de dépollution (études, maîtrise d'œuvre ...),
- **autorise** le Président à lancer les réflexions sur les modalités d'allotissement du site,
- **autorise** le Président à solliciter toutes les subventions possibles,
- **donne délégation** au Président pour finaliser et signer tous les documents afférents.

Pour extrait conforme

Le Président

Pour le Président de la Communauté Bernard DEKENS
de Communes Ardenne Rives de Meuse

Le Premier Vice-Président

Daniel DURBECQ



I. VUE AÉRIENNE ET DÉTAIL DES PARCELLES PROPRIÉTÉ DE SAI



Plot Reference	Land area	Cadastral Area
AI 0419	335 sqm	Oha 03a 35ca
AI 0420	4 108 sqm	Oha 41a 08ca
AI 0526	15 sqm	Oha 00a 15ca
AI 0528	25 sqm	Oha 00a 25ca
AI 0529	12 sqm	Oha 00a 12ca
AI 0569	1 599 sqm	Oha 15a 99ca
AK 0001	552 sqm	Oha 05a 52ca
AK 0002	431 sqm	Oha 04a 31ca
AK 0003	597 sqm	Oha 05a 97ca
AK 0211	3 208 sqm	Oha 32a 08ca
AK 0212	4 805 sqm	Oha 48a 05ca
AK 0223	48 sqm	Oha 00a 48ca
AK 0243	1 160 sqm	Oha 11a 60ca
AK 0264	430 sqm	Oha 04a 30ca
AK 0266	38 sqm	Oha 00a 38ca
AK 0291	1 797 sqm	Oha 17a 97ca
AK 0302	590 sqm	Oha 05a 90ca
AK 0319	125 sqm	Oha 01a 25ca
AK 0320	771 sqm	Oha 07a 71ca
AK 0321	2 603 sqm	Oha 26a 03ca
AK 0330	1 481 sqm	Oha 14a 81ca
AK 0331	938 sqm	Oha 09a 38ca
AK 0335	14 475 sqm	1ha 44a 75ca
AK 0336	152 sqm	Oha01a 52ca
AK 0337	1 235 sqm	Oha 12a 35ca
AK 0338	89 sqm	Oha 00a 89ca
	41 619 sqm	

Lot 1 : ACDL...

Lot 2 : reste du site

